



## Existe t-il une solution pour retarder avis suspension?

-----  
Par matthieu84

Bonjour,

Je me permets de vous contacter suite à un excès de vitesse de 44 km/h le 9/06/2020 3h. Rétention de 72h de mon permis (que je n'avais pas sur moi), les motards ne m'ont pas précisé que je devais remettre mon permis dans les 24h. Ils m'ont juste précisé que je devais appelé un numéro dans 72/96h pour connaître la suspension. Mon problème c'est que j'avais prévu d'emmener ma famille une semaine en vacances à partir de lundi 15/06. Existe t-il une solution qui ne me porte pas préjudice afin de retarder le début de la suspension et pouvoir conduire jusqu'au 22/06? Et si c'est le cas, est ce que je m'expose à une amende plus élevée ou des sanctions supplémentaires?

Merci à vous.

Matthieu

-----  
Par Suisse1291

Il n'existe pas de moyen de retarder la suspension du préfet car celle-ci est une mesure administrative, pas une mesure pénale. Le mieux est de prendre conseil avec un avocat car, si vous ne restituez pas votre permis à la simple demande des FDO, vous serez considéré comme ayant conduit "sans permis" et donc de commettre un délit routier, les sanctions du tribunal risquent d'être très lourdes.